

LA NOTE DE VIE SCOLAIRE

Année 2025-2026

L'élaboration de la note de vie scolaire est fondée sur **2 domaines** :

1. L'assiduité et la ponctualité de l'élève :

L'assiduité :

L'élève doit participer à tous les enseignements prévus à son emploi du temps. Dans le cas contraire toute **absence devra être justifiée par les personnes responsables**.

L'assiduité d'un élève sera récompensée par l'obtention du maximum de points attachés à ce domaine.

La ponctualité :

L'élève doit être présent à tous les enseignements prévus à heures fixées par l'emploi du temps. La ponctualité d'un élève sera récompensée par l'obtention du maximum de points attachés à ce domaine. Attention, **l'élève se verra sanctionné d'une retenue à partir de 3 retards**.

ASSIDUITE SUR 3 POINTS	PONTUALITE SUR 3 POINTS
Pénalité d'1 point à chaque fois que l'élève absent ne prévient pas dans les 48h suivant son absence.	Au-delà de 3 retards (en début de demi-journée), pénalité d'1 point par retard supplémentaire.

2. Le respect du règlement intérieur :

Le respect du règlement intérieur sera récompensé par l'obtention de la note maximum prévue pour ce domaine.

RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR SUR 14 POINTS
Tous les élèves démarrent avec une note de 14 sur 14 : - 1 observation = pénalité de 0,5 point pour tous les niveaux - 1 récidive de tenue non-adaptée = pénalité de 1 point - 1 retenue = pénalité de 2 points - 1 TIG = pénalité de 2 points - 1 utilisation du téléphone portable au collège = pénalité de 5 points - 1 exclusion de cours = pénalité de 5 points - 1 falsification de document = pénalité de 5 points - 1 avertissement = pénalité de 6 points - 1 conseil de discipline = pénalité de 14 points

La note de vie scolaire sera prise en compte pour l'attribution des récompenses lors des conseils de classe.

Date :

Signature des parents



COLLÈGE PRIVÉ CATHOLIQUE LEVAVASSEUR

Adresse Collège : 215, Rue Anne Mousse 97438 SAINTE-MARIE

Courriel : college@levavasseur.re - Site internet : <https://ensemble-scolaire-levavasseur.re/>

Tel : 0262 97 10 07